

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 6 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : finances – budget zih2 – avance remboursable 2025 du budget principal

**FINANCES – BUDGET ZIH2 – AVANCE REMBOURSABLE 2025 DU
BUDGET PRINCIPAL**

- CONSIDERANT la possibilité pour les collectivités locales de faire des avances remboursables du budget principal aux budgets annexes ;
- CONSIDERANT le lancement de l'extension de la ZI LES HAUTES appelé ZIH2 ;

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire que dans la perspective de l'extension de la ZI Les Hautes un budget annexe a été créé et appelé BAZIH2.

Aussi, afin de pourvoir aux dépenses de travaux d'aménagement de l'extension de cette zone, il convient de prévoir une avance remboursable du BP, qui se caractérisera par une dépense d'investissement au BP et une recette d'investissement au BAZIH2

Cette avance remboursable sera versée au BAZIH2 pour la totalité de la somme en 2025 et remboursée au BP sur 10 annuités à compter de 2026. Cette avance ainsi que les modalités de son remboursement pourront être révisées, modifiées et annulées chaque année par délibération.

Aussi, Madame la Présidente propose au conseil communautaire de verser une avance remboursable au BAZIH2 à partir du BP selon les modalités suivantes :

- Montant de l'avance remboursable : 60 000 €
- Sans intérêt
- Durée du remboursement du BAZIH2 au BP : 10 ans
- Périodicité des échéances de remboursement : annuelle
- Date 1^{ère} échéance de remboursement : 30 novembre 2026
- Date dernière échéance de remboursement : 30 novembre 2035

Le remboursement annuel du capital de cette avance du BAZIH2 au BP s'effectuera selon le tableau d'amortissement suivant :

ANNEE	MONTANT ANNUITE EN EUROS
2026	6000
2027	6000
2028	6000
2029	6000
2030	6000
2031	6000
2032	6000
2033	6000
2034	6000
2035	6000
TOTAL	60 000

AR Prefecture

063-246301097-20250923-20250923_06B-DE
Reçu le 25/09/2025

CCEDA
CC 23.09.2025
(06)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

